

N° 1896 – IN 538

N° référence : 01.0302.0554

Dépôt : 27.10.2025
Traitement Bureau CDV : 10.11.2025
Développement/Urgence : 01.12.25/004
Délai de réponse : 01.04.2026

Interpellation de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Pour que l'histoire de Moutier s'écrive aussi au féminin dans l'espace public ! »

Introduction

Le Parti socialiste autonome (PSA) estime que les noms de rues ne sont pas neutres : ils racontent une histoire, reflètent des valeurs et témoignent des choix mémoriels d'une société. À Moutier, comme dans de nombreuses villes, force est de constater que la toponymie rend essentiellement hommage à des figures masculines. À ce jour, aucune rue ne porte le nom d'une femme ayant marqué la vie locale, régionale ou même nationale. Comme si les femmes ne contribuent pas à l'Histoire !

Pour le PSA, cette absence manifeste traduit une tradition d'invisibilisation des contributions féminines. Il est temps d'y remédier. Saluer et honorer des femmes au parcours remarquable en nommant de nouvelles rues ou de nouvelles places est un acte symbolique fort. Cela permet de reconnaître des parcours souvent oubliés, de promouvoir une mémoire plus juste et plus inclusive, et d'offrir aux jeunes générations des figures de référence diversifiées.

Cette démarche ne vise pas à opposer les genres, mais à rééquilibrer la représentation dans l'espace public. En Suisse, les femmes ont, elles aussi, œuvré pour le bien commun, marqué les sciences, les arts, l'histoire, la vie associative ou les luttes sociales.

Dans notre ville, elles méritent enfin d'être visibles !

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Dans quelle mesure le Conseil municipal peut-il engager la commission de nomenclature à présenter au Conseil de ville des propositions concrètes de toponymes féminins ?
- Dans quelle mesure le Conseil municipal peut-il inciter la commission de nomenclature à adopter une approche systématique d'égalité dans les futurs choix de dénomination des rues et des espaces publics ?
- Dans quelle mesure le Conseil municipal peut-il éviter que cette revendication légitime ne soit diluée dans une simple promesse de renvoi en commission, sans engagement tangible ni calendrier ?

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : Moutier entre bientôt dans le canton du Jura, notre ville devrait montrer son souci de solidarité et parité, en lien avec les avancées sociétales actuelles.

Moutier, le 27 octobre 2025

Signature (s) :

1^{er} signataire, Mme Sandra Monnerat Choffat (PSA)

N.B. Lors de sa séance du 10 novembre 2025, le Bureau du Conseil de Ville a rejeté l'urgence.